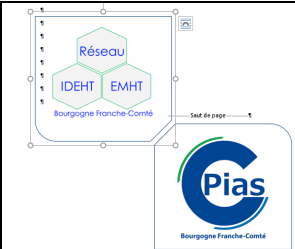
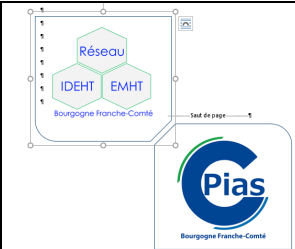


<p>Logo de l'établissement pivot</p>	<p><b>Profil de Poste IDE Hygiéniste (IDEH) Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC)</b></p> <p><b>Version 2- avril 2021</b></p>	
--	--	---

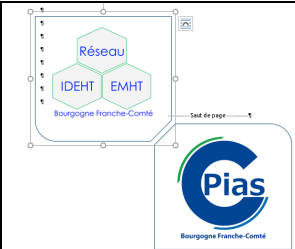
Rédacteur	Vérificateurs	Approbateurs
CPias Bourgogne-Franche-Comté	« De l'établissement pivot »	« De l'établissement pivot »
Avril 2021	/2021	/2021

<b>Métier / Famille</b>	Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement.
<b>Métier / famille/Code Métier<sup>1</sup></b>	Hygiène / 30F10.
<b>Rattachement hiérarchique</b>	Etablissement Pivot.
<b>Liaisons fonctionnelles</b>	<p>L'IDEH de l'Equipe Mobile d'Hygiène exerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'établissement pivot : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du Cadre de Santé de son pôle de rattachement,</li> <li>- ou/et du Cadre Supérieur de Santé de son pôle de rattachement,</li> <li>- ou/et du directeur des soins,</li> <li>- et du directeur de l'établissement.</li> </ul> </li> <li>▪ Sous l'autorité fonctionnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du praticien hospitalier hygiéniste de l'EMH lorsqu'il existe,</li> <li>- du CPias BFC. A ce titre l'IDEH : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ participe aux réunions de coordination et groupes de travail régionaux animés par le CPias BFC.</li> <li>○ S'inscrit dans les groupes de travail régionaux.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Et en lien avec la direction, le médecin coordonnateur, le cadre de santé et l'Infirmier (ère) Diplômé(e) d'Etat Coordonnateur(rice), IDEC, de chaque EMS.</p>

<sup>1</sup> Répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière

<p>Logo de l'établissement pivot</p>	<p><b>Profil de Poste IDE Hygiéniste (IDEH) Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC)</b></p> <p><b>Version 2- avril 2021</b></p>	
--	--	---

IDENTIFICATION DU POSTE	
<b>Métier</b>	Infirmière hygiéniste.
<b>Fonction</b>	Hygiéniste.
<b>Grade :</b>	Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat.
<b>Affectation :</b>	Equipe Mobile d'Hygiène.
<b>Horaires de travail conformément à la durée légale du travail 35 h hebdomadaire (100 % ETP)</b>	Horaires de jour : Fixes. Horaires de nuit : non. L'amplitude hebdomadaire du temps de travail est définie par l'établissement pivot.
<b>Service</b>	EMH adossée à l'EOH de l'ES Pivot.
<b>Pôle</b>	De l'ES Pivot
<b>Diplômes, certificats et qualifications requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire d'un Diplôme d'Etat Infirmier.</li> <li>- Etre titulaire du Diplôme Universitaire en Hygiène Hospitalière, (DUHH), Master en Hygiène Hospitalière ou s'engager, dans le cadre de la formation continue, à obtenir ce diplôme après la prise de fonction. Le maintien dans l'EMH étant soumis à l'obtention du DUHH.</li> <li>- S'engager à actualiser ses connaissances (formation continue, DPC ...)</li> </ul>
<b>Expérience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier de 5 ans de pratique dans les unités de soins et si possible avec une expérience dans les services de personnes âgées ou polyhandicapées.</li> <li>- S'être investi(e) dans le réseau de correspondants en hygiène ou dans des projets en lien avec la lutte contre les infections associées aux soins.</li> </ul>
<b>Engagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'IDE Hygiéniste s'engage à travailler au moins trois années au sein du dispositif de l'EMH BFC.</li> </ul>

<p>Logo de l'établissement pivot</p>	<p><b>Profil de Poste IDE Hygiéniste (IDEH) Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC)</b></p> <p><b>Version 2- avril 2021</b></p>	
--	--	---

## MISSIONS DU POSTE

### *Missions générales*

Les missions de l'IDE Hygiéniste s'inscrivent dans un projet régional initié en 2011, soutenu par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et dont l'intérêt de santé publique a été réaffirmé en 2017 et 2021. L'objectif est de promouvoir l'accès de tous les EMS<sup>2</sup> (EHPAD<sup>3</sup>, MAS<sup>4</sup> et FAM<sup>5</sup>, IEM<sup>6</sup>, EEAP<sup>7</sup> EDM<sup>8</sup> aux compétences spécialisées en matière de prévention et maîtrise du risque infectieux associé aux soins.

L'IDE hygiéniste fait partie des effectifs d'un établissement dit **établissement pivot pour le dispositif**.

**Cet établissement pivot est support ou non de GHT mais est en cohérence avec le territoire du GHT.**

**L'EMS conventionne avec l'établissement pivot afin de bénéficier d'une expertise dans le domaine de la prévention et maîtrise du risque infectieux associé aux soins.**

**Cette expertise apportée par l'IDE Hygiéniste comprend :**

- **La promotion des bonnes pratiques relatives à la maîtrise du risque infectieux**, sur la base de l'auto évaluation de la maîtrise du risque infectieux (DARI) spécifique à l'établissement. Les conclusions du DARI définissent les axes prioritaires à engager. Ces axes sont définis en concertation entre l'EMS et l'IDE Hygiéniste, par notamment :
  - L'évaluation de l'existant en termes de procédures.
  - L'aide à l'actualisation et l'appropriation de ces procédures.
  - La dispensation de formations.
  - Le compagnonnage/tutorat et la sensibilisation lors des visites sur site.
  - Le développement de l'évaluation des pratiques professionnelles.

Cette promotion de bonnes pratiques rejoint les « **Savoirs Agir** » déclinés au sein du « **Référentiel Métier et Compétences pour les Spécialistes en Hygiène, Prévention, Contrôle de l'infection en milieu de soins de la SF2H, édition 2018** » :

- Le Savoir Agir N°4 : Elaborer, promouvoir et accompagner la mise en œuvre d'un

<sup>2</sup> EMS : Etablissement médico-social

<sup>3</sup> EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

<sup>4</sup> MAS : Maison d'accueil spécialisée

<sup>5</sup> FAM : Foyer d'accueil médicalisé

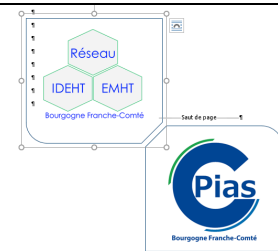
<sup>6</sup> IEM : Institut d'Education Motrice

<sup>7</sup> EEAP : Etablissement pour Enfants Adolescents Polyhandicapés

<sup>8</sup> EDM : Etablissement pour Déficients Moteurs

Logo de  
l'établissement  
pivot

**Profil de Poste IDE Hygiéniste (IDEH)  
Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) de  
Bourgogne-Franche-Comté (BFC)  
Version 2- avril 2021**



référentiel des mesures de prévention des infections associées aux soins.

- Le Savoir Agir N° 6 : Réaliser l'évaluation d'une pratique de soins.
- Le Savoir Agir N°9 : Concevoir et conduire des activités de formation continue dans le domaine de la gestion du risque infectieux pour les professionnels de santé.

▪ **L'accompagnement lors de la survenue d'évènements infectieux inhabituels et/ou à potentiel épidémique.**

Cette expertise est en lien avec :

- Le Savoir Agir N°1 : Gérer une épidémie d'infections associées aux soins.
- Le Savoir Agir N°2 : Traiter un signalement de colonisation ou d'infections associées aux soins.
- Le Savoir Agir N° 3 : Réaliser une surveillance épidémiologique des infections associées aux soins.

▪ **La veille documentaire et législative** permettant l'actualisation des pratiques et procédures.

**Activités du poste**

▪ **Activités de veille et d'alerte ciblées sur le risque infectieux associé aux soins.**

- Participer à la surveillance épidémiologique au sein de l'établissement.
- Identifier les risques infectieux et en assurer le suivi.
- Participer aux investigations et interventions nécessaires, dont les mesures barrières, lors de la survenue d'évènements infectieux inhabituels et à potentiel épidémique dans les services ou unités.
- Assurer la rétro-information des données (Etre en capacité et rédiger des RETEX).

▪ **Actions de prévention relatives au risque infectieux associé aux soins.**

- **Mise en œuvre du DARI :**

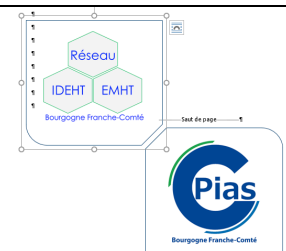
- Participer à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme d'actions établi à partir de l'auto-évaluation du Groupe d'Evaluation des Pratiques en Hygiène Hospitalière (GREPHH) **ou de sa version actualisée** et des recommandations nationales de lutte contre les infections associées aux soins (Propias 2015).
- Décliner les axes d'amélioration à court, moyen et long terme.

▪ **Aide à la formalisation des procédures/protocoles/CAT/fiches techniques :**

- Collaborer, avec les professionnels de l'EMS, à la rédaction/actualisation et mise en œuvre des procédures, des protocoles en application des textes réglementaires et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Participer à leur diffusion, leur mise en place et leur évaluation.
- Elaborer des outils de communication pour les professionnels des EMS (bulletin d'information...),

Logo de  
l'établissement  
pivot

**Profil de Poste IDE Hygiéniste (IDEH)  
Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) de  
Bourgogne-Franche-Comté (BFC)  
Version 2- avril 2021**



- Participer à la **définition** de l'organisation des circuits (linge, déchets, restauration ...) et concourir à la rédaction de recommandations lors de travaux.

Lien avec le « Savoir Agir » N° 7 : Elaborer et conduire un plan de prévention des risques infectieux liés à l'environnement : air, eau, surfaces.

Lien avec le « Savoir Agir » N° 8 : Conseiller les décideurs pour prendre en compte le risque infectieux pour tout projet de construction, d'aménagement ou d'équipement.

▪ **Actions de formation :**

- Proposer un plan annuel/pluriannuel de formation pour les professionnels de l'EMS au regard des besoins identifiés à l'issue de l'auto-évaluation DARI.
- Organiser et participer à la formation des professionnels dans le domaine de la gestion du risque infectieux, notamment les nouveaux embauchés, intérimaires, stagiaires...
- Rédiger et réactualiser les différents documents de formation.
- Evaluer les compétences acquises.
- Organiser, si possible, la mutualisation des formations entre les EMS du territoire pris en charge dans un but d'élargissement de l'offre de formation, d'échanges entre pairs et de partage d'expériences.

Lien avec le « Savoir Agir » N°9 : Concevoir et conduire des activités de formation continue dans le domaine de la gestion du risque infectieux pour les professionnels de santé.

▪ **Activités d'évaluation des pratiques :**

- Mettre en place, sur la base d'outils divers, la conduite d'évaluation de pratiques (observationnelles ou sur dossiers) au sein de l'établissement.
- Identifier les écarts et définir les axes d'amélioration en concertation avec l'établissement.
- Assurer la rétro information et la mise en place des actions définies.

Lien avec le « Savoir Agir » N° 6 : Réaliser l'évaluation d'une pratique de soins.

▪ **Autres activités :**

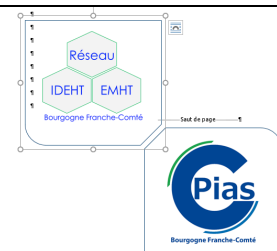
- Promouvoir et participer à la réalisation d'enquêtes, régionales ou nationales d'observation au sein de l'établissement.
- Participer aux différents appels d'offres en lien avec la maîtrise du risque infectieux :
  - Pour le choix de dispositifs médicaux, équipements et matériels divers, choix de produits dont les produits d'entretien des locaux)
  - Contribuer à l'élaboration des conventions avec les prestataires intervenant dans un domaine en lien avec la maîtrise du risque infectieux (déchets d'activités de soins à risque infectieux, restauration...).
- Participer éventuellement, aux réflexions en lien avec les risques professionnels (risque biologique).

L'IDEH peut participer ou éclairer l'EMS de son expertise à l'occasion de réunions ou instances au

Logo de  
l'établissement  
pivot

**Profil de Poste IDE Hygiéniste (IDEH)  
Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) de  
Bourgogne-Franche-Comté (BFC)**

**Version 2- avril 2021**



sein de celui-ci, ce peut être :

- COVIRIS, Commission des Vigilances et des Risques ou équivalent
- CREX, Comité de Retour d'Expériences.
- CLAN, Comité de Liaison Alimentation Nutrition.
- CHSCT.
- Réunions de cadres de santé.
- Commission linge.
- Commission déchets.
- COMANTIBIO, Comité des Antibiotiques, en présence de l'infectiologue du CPias/CrATB et/ou de l'EMA.
- Conseil de vie social, commission des usagers.
  
- Collaborer possiblement avec d'autres structures d'appuis intervenant au sein de l'EMS (Equipe mobile de gériatrie, Equipe mobile de soins palliatifs, réseaux associatifs...)
  
- **Rendre compte de ses activités :**
  - Aux responsables de l'EMS (directeur, médecin coordonnateur, cadre de santé, IDEC...) :
    - De l'intervention sur site, via un compte-rendu adressé sous quinzaine.
    - Du bilan d'activité annuel au plus tard le 28 février de l'année n+1 et réalisé sur l'outil régional standardisé : WebTraça#IDEHT.
  - Au CPias BFC et à l'établissement pivot de son rapport d'activité annuel sur l'outil WebTraça#IDEHT.
  - Rendre compte de ses déplacements à l'établissement pivot selon les modalités définies par l'établissement pivot.

***Limites du champ d'action***

- L'IDE Hygiéniste n'a pas de compétence médicale.
- L'IDE Hygiéniste peut être ressource sur les thèmes spécifiques, RABC HACCP Eau Chaude Sanitaire mais ne peut en assurer l'ensemble des actions de mises en œuvre.
- L'IDE Hygiéniste ne réalise pas de soin et ne se substitue pas à l'IDEC ou à une IDE de la structure.
- Il n'est pas attendu dans le cadre de ses missions, qu'une IDE Hygiéniste se prononce sur un autre champ que celui du risque infectieux.

***Missions permanentes***

Ce sont celles définies dans la mission générale.

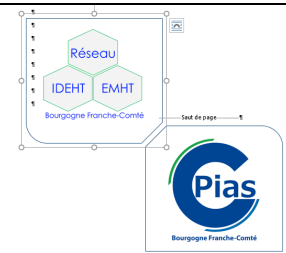
***Missions spécifiques***

Activité exercée sur plusieurs établissements médico-sociaux d'un même secteur géographique, idéalement correspondant au périmètre du GHT Pivot.

Logo de  
l'établissement  
pivot

**Profil de Poste IDE Hygiéniste (IDEH)  
Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) de  
Bourgogne-Franche-Comté (BFC)**

**Version 2- avril 2021**



**Particularités du poste**

▪ **Multi site**

L'IDE Hygiéniste intervient dans un nombre d'établissements ayant conventionné avec **l'établissement pivot**, au prorata de l'ETP défini.

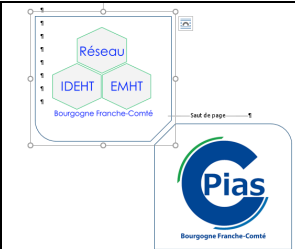
- Temps de travail défini au prorata du nombre d'EMS signataires de la convention : prise en charge de **13 EMS au maximum pour 1 ETP**
- **Pour un conventionnement la répartition est de 9 jours de travail sur site et 8 jours de bureau.**
- Déplacements fréquents sur un secteur géographique donné : permis de conduire obligatoire (B) et véhicule personnel ou professionnel selon les modalités définies par l'établissement pivot.
- L'IDEH prend ses repas sur site selon les possibilités qui lui sont offertes (repas personnel, restaurant de l'EMS). Le coût des repas est à sa charge.
- Une feuille d'émarginement est signée par la direction de chaque EMS à chaque intervention sur site pour permettre la traçabilité des interventions.
- Adaptation nécessaire de l'organisation pour répondre aux situations d'urgence (Ex : gestion d'une épidémie).

▪ **Déplacements**

L'IDEH se déplace via un ordre de mission permanent pour l'année en cours établi par l'établissement pivot :

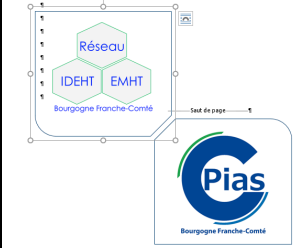
- Avec son véhicule personnel : un défraiement, conformément à la réglementation en vigueur, dédommage l'IDEH des déplacements qu'il (elle) réalise.
- Avec un véhicule de l'établissement pivot : programmation des interventions nécessaire pour la réservation des véhicules.

Le choix est laissé à la diligence de l'établissement pivot. En cas d'utilisation du véhicule personnel, l'IDEH doit s'assurer auprès de son établissement pivot des modalités de couverture assurantielle.

<p><i>Logo de l'établissement pivot</i></p>	<p><b>Profil de Poste IDE Hygiéniste (IDEH) Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC)</b></p> <p><b>Version 2- avril 2021</b></p>	
---	--	---

<b>COMPETENCES</b>
<b>Savoir / Savoir faire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les réglementations et recommandations en matière de lutte contre les infections associées aux soins.</li> <li>- Connaître les particularités des populations accueillies (personnes âgées et personnes polyhandicapées)</li> <li>- Connaître le fonctionnement de l'EMS dans lequel l'IDEH intervient.</li> <li>- Connaître les différents collaborateurs, circuits, au sein de l'EMS en lien avec la lutte contre les infections associées aux soins.</li> <li>- Etre capable d'analyser, d'auditer et d'évaluer des situations et des pratiques.</li> <li>- Savoir fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les impacts.</li> <li>- Savoir prioriser les actions prioritaires/urgentes.</li> <li>- Organiser et planifier son travail afin de répartir son activité de manière équitable sur l'ensemble des établissements.</li> <li>- Savoir rédiger et adapter des procédures et protocoles (modes opératoires, consignes) existants ou à prévoir.</li> <li>- Savoir s'exprimer face à un public.</li> <li>- Savoir adapter les conseils aux personnes et aux situations.</li> <li>- Rendre compte de ses activités aux responsables hiérarchiques et fonctionnels ainsi qu'aux EMS afin d'identifier les actions mises en œuvre.</li> <li>- Connaître les limites de sa fonction</li> <li>- Aptitude à l'utilisation de l'outil informatique de base (Word, Excel, PowerPoint, ...).</li> <li>- Aptitude à l'utilisation des outils de visioconférence</li> <li>- Rigueur dans la gestion documentaire.</li> </ul>
<b>Savoir être</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire : polyvalence, diplomatie, sens des priorités, respect du travail des autres et esprit de synthèse, afin de développer les coopérations.</li> <li>- Faire preuve de rigueur professionnelle, méthodologie et pragmatisme.</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et avoir un esprit constructif et faire preuve de capacités d'initiatives pour s'inscrire dans une dynamique de projet.</li> <li>- Savoir écouter et disposer de qualités relationnelles adaptées.</li> <li>- Etre diplomate et adapter la communication aux situations et interlocuteurs.</li> <li>- Disposer de capacités pédagogiques afin de fédérer les équipes.</li> <li>- Etre en capacité d'analyser sa propre pratique et savoir se remettre en cause.</li> <li>- Savoir prendre du recul.</li> <li>- Etre ponctuel.</li> <li>- Faire preuve de discrétion et respecter le secret professionnel.</li> <li>- Savoir s'adapter à la réalité plurielle des établissements accompagnés et aux situations rencontrées.</li> </ul>



<p><i>Logo de l'établissement pivot</i></p>	<p><b>Profil de Poste IDE Hygiéniste (IDEH) Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC)</b></p> <p><b>Version 2- avril 2021</b></p>	
---	--	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre disponible.</li> </ul>
<b>RISQUES PROFESSIONNELS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés aux déplacements sur la route.</li> <li>- Risques liés aux ports de charge (environ 10 kg) plusieurs fois par jour et par semaine.</li> </ul>
<b>REGLES PROFESSIONNELLES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du code de déontologie de la profession infirmière</li> <li>- Respect du secret professionnel et de la confidentialité des données relatives à chaque EMS</li> </ul>
<b>TEXTES DE REFERENCE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décret n°99-1034 du 6 décembre 1999</b> relatif à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé et modifiant le chapitre Ier du titre Ier du livre VII du code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat). Abrogé par le décret du 20 juillet 2005</li> <li>- <b>Décret n° 2010-1408 du 12 novembre 2010</b> relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé</li> <li>- <b>Décret n° 2017-129 du 3 février 2017</b> relatif à la prévention des infections associées aux soins</li> <li>- <b>Circulaire DGS/DHOS/E2 – N° 645 du 29 décembre 2000</b> relative à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé</li> <li>- <b>Circulaire N°DGOS/PF2/2011/416 du 18 novembre 2011</b> en vue de l'application du décret 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé</li> <li>- <b>Instruction DGOS/PF2/DGS/R11/DGCS/2015/ 202 du 15 juin 2015</b> relative au programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015</li> </ul>